

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 17 septembre 2020**

REÇU LE

DELIBERATION N°20/2020

24 SEP. 2020

Objet : Décision modificative 1 - Validation des services - CNRACL

Sous-préfecture de Langon
Gironde

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 9 septembre 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	✕	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean	✕	DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	✕	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✕	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	✕	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	✕
LHOMET	Sylvie	✕	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry	✕	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	✕	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✕	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✕
FAVRE	Emmanuelle	✕	KOUTCHOUK	Harrag	✕
COTSAS	Pierre	✕	SEVAL	Pierre	✕
BAGOLLE	Céline	✕	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	✕	ROUGIER	Frédéric	✕
HARRIS	Anne	✕	SCHOMAECKER	Denise	✕
ZEFEL	Nathalie	✕	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✕	CHAZALLET	Patrice	✕
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	✕	MONNERIE	François	✕
PAGÈS	Bernard	✕	LAFON	Maryvonne	✕
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✕	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 28

Délégués excusés en cours de séance : 0 (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 2 pouvoirs

de Alain BOIZARD à Bernard PAGÈS

de Luc MOREAU à Emmanuelle FAVRE

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Considérant les besoins suivants :

Un ancien agent contractuel du PETR, devenu fonctionnaire, a souhaité « racheter » des périodes de non titulaire en vue de sa retraite. Cette action consiste à transférer, pour une période donnée, les droits à retraite d'un agent du Régime général de la sécurité sociale vers celui de la CNRACL.

La CNRACL calcule le nombre de trimestres à prendre en compte et demande aux anciens employeurs de l'agent de contribuer à ce rachat. Ce qui se traduit pour le PETR à 11 mois de contrat, soit 4 050 euros à verser à la CNRACL.

Cette somme a été provisionnée en 2020 dans le compte 6815, ne sachant pas quand elle serait demandée et payée par le compte 6453. Il s'agit d'une régularisation comptable.

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
68 – 6815 Provisions	4 050,00	012 – 64 – 6453 Caisses de retraite	4 050,00
Total	4 050,00	Total	4 050,00

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider cette décision modificative ;
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 17 septembre 2020

Le Président,

The image shows a handwritten signature in red ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Etat du Coeur Entre-Deux-Mers' around the perimeter and a central emblem. Below the signature and stamp, the name 'Alain MONGET' is printed in black capital letters.

Alain MONGET